

PORTRAIT DES HOMICIDES FAMILIAUX DE 2011 À 2020

CRIMINALITÉ AU QUÉBEC



ÉDITION

Ce document été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques. Il est disponible en format électronique sur Quebec.ca.

Pour plus de renseignements concernant les données statistiques présentées dans ce document, informez-vous par le biais des coordonnées suivantes :

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 7^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2022). *Portrait des homicides familiaux de 2011 à 2020*.
<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>

Dépôt légal – 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-92236-0 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2022

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

FAITS SAILLANTS



Évolution des homicides en 10 ans

De 2011 à 2020, les corps de police du Québec ont enregistré 843 victimes d'homicide. De ce nombre, 249 ont été tuées par un membre de leur famille (29,5 %), pour une moyenne de 25 victimes par année.



Portrait régional

Le taux cumulé sur 10 ans des victimes d'homicides familiaux par 100 000 habitants varie selon la région. Le Nord-du-Québec enregistre le taux cumulé le plus élevé, suivi du Centre-du-Québec et de l'Outaouais. À l'inverse, Laval, l'Abitibi-Témiscamingue et la Capitale-Nationale affichent les plus faibles taux.



Types d'homicides

Les deux tiers des homicides familiaux survenus de 2011 à 2020 sont des meurtres au premier degré (65,9 %), suivis des meurtres au deuxième degré (23,7 %). Un meurtre au premier degré est commis avec préméditation¹, tandis que le meurtre au deuxième degré est un meurtre autre qu'au premier degré.



Armes ayant causé la mort des victimes

Près de 4 victimes d'homicides familiaux sur 10 ont été tuées au moyen d'une arme blanche (38,2 %) entre 2011 et 2020. L'usage de la force physique de même que l'arme à feu arrivent respectivement en deuxième et troisième places (18,5 % et 18,1 %).



Victimes et auteurs présumés

Les victimes d'homicides familiaux de la dernière décennie sont principalement de sexe féminin (62,2 %), alors que les auteurs présumés sont en forte majorité de sexe masculin (85,0 %). L'âge de la victime varie selon la nature de sa relation avec l'auteur présumé. La répartition de l'âge des auteurs présumés est plus stable.

¹ Notons que d'autres types de meurtres sont assimilés à un meurtre au premier degré indépendamment de toute préméditation, par exemple le meurtre commis lors d'une agression sexuelle ou au profit d'une organisation criminelle.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES.....	6
MÉTHODOLOGIE.....	7
INTRODUCTION.....	12
CHAPITRE 1- ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES HOMICIDES FAMILIAUX.....	14
1.1- Relative stabilité du nombre de victimes d’homicides familiaux de 2011 à 2020	14
1.2- Haut taux d’homicides familiaux enregistré dans le Nord-du-Québec	17
1.3- Proportion d’homicides familiaux variant selon la région.....	19
CHAPITRE 2- CARACTÉRISTIQUES DES HOMICIDES FAMILIAUX	20
2.1- Près de la moitié des victimes d’homicides familiaux sont tuées par un partenaire intime.....	20
2.2- Taux de solution élevé pour les homicides familiaux.....	20
2.3- Proportion importante de meurtres au premier degré pour les homicides familiaux	22
2.4- Victimes tuées surtout à l’aide d’une arme blanche	23
2.5- Crimes surtout commis dans des résidences d’habitation	24
CHAPITRE 3- PORTRAIT DES VICTIMES D’HOMICIDES FAMILIAUX	25
3.1- Majorité de femmes parmi les victimes d’homicides en contexte familial	25
3.2- Davantage de victimes âgées de 55 ans et plus.....	26
CHAPITRE 4- PORTRAIT DES AUTEURS PRÉSUMÉS D’HOMICIDES FAMILIAUX	27
4.1- Haute proportion d’hommes parmi les auteurs présumés	27
4.2- Plus grande part d’auteurs présumés âgés de 35 à 54 ans.....	28
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	29
ANNEXE	42
Cadre de référence – Infractions analysées	42
Cadre conceptuel – Relations de natures familiale et non familiale entre la victime et l’auteur présumé.....	43
REMERCIEMENTS	44
RÉFÉRENCES.....	45

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Évolution du nombre et du taux de victimes d'homicides selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 ^P	14
Tableau 2 Nombre de victimes d'homicides familiaux selon le statut de classement de l'affaire et le type d'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 ^P cumulé.....	21
Tableau 3 Évolution du nombre de victimes d'homicides selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 ^P	29
Tableau 4 Évolution du taux de victimes d'homicides selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 ^P	30
Tableau 5 Évolution du nombre d'homicides, de tentatives de meurtre ou de complots en vue de commettre un meurtre et d'autres infractions entraînant la mort*, selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2011 à 2020 ^P (partie 1)	31
Tableau 5 Évolution du nombre d'homicides, de tentatives de meurtre ou de complots en vue de commettre un meurtre et d'autres infractions entraînant la mort*, selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé et la catégorie d'infraction, Québec, 2011 à 2020 ^P (partie 2)	32
Tableau 6 Nombre et taux cumulés de victimes d'homicides calculés à partir de la population moyenne, selon la région et la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 ^p cumulé	33
Tableau 7 Nombre de victimes d'homicides selon le statut de classement de l'affaire et le type d'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 ^P cumulé.....	34
Tableau 8 Nombre de victimes d'homicides, selon la nature de leur relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2011 à 2020 ^P	35
Tableau 9 Nombre de victimes d'homicides, selon l'arme leur ayant causé la blessure la plus grave et la nature de leur relation avec l'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 ^P	36
Tableau 10 Nombre de victimes d'homicides selon le lieu de l'affaire et le type d'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 ^P cumulé	37
Tableau 11 Nombre de victimes d'homicides, selon leur sexe et la nature de leur relation avec l'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 ^P	38
Tableau 12 Nombre de victimes d'homicides, selon leur groupe d'âge et la nature de leur relation avec l'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 ^P	39
Tableau 13 Nombre d'auteurs présumés d'homicides, selon leur sexe et la nature de leur relation avec la victime, Québec, 2011 à 2020 ^P	40
Tableau 14 Nombre d'auteurs présumés d'homicides, selon leur groupe d'âge et la nature de leur relation avec la victime, Québec, 2011 à 2020 ^P	41

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Nombre de victimes d'homicides selon la nature de leur relation avec l'auteur présumé et l'année, Québec, 2011 à 2020 ^P	15
Graphique 2 Infractions liées aux homicides, aux autres infractions entraînant la mort et aux tentatives de meurtre et complots perpétrés par un auteur présumé ayant un lien familial avec la victime, Québec, 2011 à 2020 ^P	16
Graphique 3 Taux cumulé de victimes d'homicides familiaux calculé à partir de la population moyenne de 2011 à 2020, selon la région, Québec, 2011 à 2020 ^P cumulé.....	18
Graphique 4 Répartition (en %) des victimes d'homicides selon la nature de leur relation avec l'auteur présumé et selon la région, Québec, 2011 à 2020 ^P cumulé.....	19
Graphique 5 Répartition (en %) des victimes d'homicides familiaux selon le type d'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 cumulé.....	20
Graphique 6 Répartition (en %) des victimes d'homicides familiaux selon le type d'auteur présumé et la catégorie d'homicides, Québec, 2011 à 2020 ^P cumulé	23
Graphique 7 Répartition (en %) des victimes d'homicides familiaux selon l'arme ayant causé la blessure la plus grave et le type d'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 ^P cumulé	24
Graphique 8 Répartition (en %) des victimes d'homicides familiaux selon le lieu du crime, Québec, 2011 à 2020 ^P cumulé	24
Graphique 9 Répartition (en %) des victimes d'homicides familiaux selon le sexe de la victime et le type d'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 ^P cumulé	25
Graphique 10 Répartition (en %) des victimes d'homicides familiaux selon l'âge de la victime et le type d'auteur présumé, 2011 à 2020 ^P cumulé.....	26
Graphique 11 Répartition (en %) des auteurs présumés d'homicides familiaux selon le sexe et le type d'auteur présumé, 2011 à 2020 ^P cumulé.....	27
Graphique 12 Répartition (en %) des auteurs présumés d'homicides familiaux selon l'âge et le type d'auteur présumé, 2011 à 2020 ^P cumulé.....	28

MÉTHODOLOGIE

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police chaque année. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les infractions criminelles déclarées par les corps de police du Québec, à l'exception des affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 dans le but de recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que plusieurs corps de police autochtones (CPA) se servent d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq utilisent en effet la version la plus récente du programme pour déclarer leur criminalité, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions commises sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé. Il n'est pas possible d'isoler et de mesurer les homicides familiaux à l'aide de cette version.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux sont suivis dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et de garantir la cohérence interne des données. De plus, une vérification des données est effectuée deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est notamment accordée aux données sur les homicides et sur les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications additionnelles.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci selon les normes du Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction². Par exemple, les vols de véhicules à moteur seraient signalés à la police dans 52 % des cas, tandis que les agressions sexuelles ne le seraient que dans 6 % des cas³.

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières. Les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, comme la conduite avec les facultés affaiblies, en sont de bons exemples. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont donc plus susceptibles de varier en fonction de l'intensité des activités de détection réalisées par la police.

² Ouimet, M. (2015).

³ Cotter, A. (2021).

Extraction des données

La banque de données sur les affaires criminelles est dynamique. L'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Au même moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées et deviennent une mesure définitive. Cette procédure permet d'améliorer la fiabilité des données, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier, qui sont souvent ajoutées plus tard.

Dans le cadre de cette publication, les statistiques criminelles de 2020 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} mai 2021, date où les données ont été extraites. Elles sont considérées comme provisoires. Quant aux données de 2011 à 2019, ce sont des données actualisées dont l'extraction finale a été réalisée un an après leur extraction provisoire.

Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention dans la mesure de la criminalité engendre une sous-estimation des infractions les moins graves. De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre de victimes est utilisé pour dénombrer le nombre d'infractions, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le nombre d'affaires (ou d'événements) est comptabilisé sans égard au nombre de victimes.

Dénombrement des victimes et des auteurs présumés

Les données présentées dans cette publication portent sur les auteurs présumés d'infractions âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse, plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année. De plus, les victimes ou les auteurs présumés dont l'âge ou le sexe est inconnu ou non conforme à la réalité sont exclus des décomptes portant sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

Procédés de calcul

Pour le calcul du taux et de sa variation, on utilise la valeur réelle, qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales, et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui est limitée à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par décret gouvernemental et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration des municipalités.

Précisions concernant les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes, notamment en raison de l'absence de données du Service de police du Nunavik et du Service de police Eeyou-Eenou, parce que ces derniers ne participent pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat⁴.

Encadré 1 – Méthodologie spécifique à cette publication

Comptabilisation des auteurs présumés

La nature de la relation entre la victime et l'auteur présumé d'un homicide est centrale dans cette publication. Pour cette raison, une méthodologie particulière est appliquée pour la comptabilisation des auteurs présumés.

- Un auteur présumé est comptabilisé plus d'une fois s'il a fait plusieurs victimes dans le cadre d'une même affaire. Ce serait notamment le cas dans une affaire où un auteur présumé aurait commis l'homicide de ses deux enfants et de son partenaire intime. Du point de vue des victimes, l'auteur serait compté deux fois comme parent et une fois comme partenaire intime.
- Aussi, le Programme DUC 2.2 ne permet pas d'associer une victime à un auteur présumé lorsqu'il y en a plus d'un. Ainsi, lorsque plusieurs auteurs présumés sont identifiés dans une affaire d'homicide, un seul est conservé pour la production du portrait statistique, et ce, par sélection aléatoire. Ce fonctionnement a été privilégié pour des fins de constance et de cohérence, avec un mode d'analyse centrée sur la victime. Cette particularité fait cependant en sorte que tous les auteurs présumés ne sont pas comptabilisés, alors que quelques-uns sont surreprésentés.

Corrections apportées à certaines affaires criminelles

Lors du traitement des données, des vérifications de cohérence ont été réalisées pour pallier de possibles erreurs de déclaration.

En tout, 25 dossiers d'homicides, de tentatives de meurtre et de complots en vue de commettre un meurtre ainsi que d'autres infractions entraînant la mort⁵ ont été corrigés en raison d'une nature de relation problématique, certaines d'entre elles ayant été inversées. Par exemple, des affaires identifiaient l'auteur présumé comme étant le parent de la victime, alors qu'il était moins âgé que celle-ci. Il a été déduit que la relation avait été inversée lors de la déclaration de l'affaire par le corps de police et que l'auteur présumé était en fait l'enfant de la victime. La nature de la relation de l'affaire criminelle a donc été corrigée, l'auteur de l'homicide devenant « enfant » plutôt que « parent ».

De plus, trois dossiers ont été retirés de l'analyse à la suite de vérifications approfondies, soit un en 2019 en raison d'une erreur de codage et deux en 2020 pour cause de déclaration en double.

Il est donc possible que les statistiques présentées dans cette publication ne concordent pas entièrement avec celles de rapports antérieurs ou ultérieurs.

⁴ Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police Interventions /2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police%20Interventions%202010-06-08-01/12682).

⁵ À titre comparatif, quelques statistiques sur les tentatives de meurtre et les complots en vue de commettre un meurtre ainsi que d'autres infractions entraînant la mort sont également présentées dans le cadre de ce rapport.

Encadré 2 – Principaux concepts encadrant cette publication

Pour réaliser cette publication, plusieurs infractions au *Code criminel* ont été regroupées sous la catégorie générale « Homicide ». Celles-ci ont été analysées en fonction de la relation de la victime de l'homicide avec l'auteur présumé (c.-à-d. familiale ou non familiale).

Composition de la catégorie « Homicide »

L'homicide est l'acte de causer, directement ou indirectement, par quelques moyens, la mort d'un être humain. Sont considérés comme des homicides au sens du *Code criminel* :

- le meurtre au premier degré (art. 229, 231(2-5), 235(1)) :
 - meurtre commis avec préméditation et de propos délibéré;
 - est assimilé au meurtre de premier degré le meurtre :
 - ✓ de certains agents de la paix, dont les policiers, lors de l'exercice de leurs fonctions,
 - ✓ commis dans le cadre d'un autre acte criminel tel que l'agression sexuelle, l'enlèvement, la séquestration, l'intimidation, le harcèlement criminel et le terrorisme,
 - ✓ perpétré au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle;
- le meurtre au deuxième degré (art. 231(7), 235(1)) :
 - meurtre n'appartenant pas à la catégorie des meurtres au premier degré;
- l'infanticide (art. 233, 222(4)) :
 - homicide coupable commis lorsqu'une femme cause la mort de son enfant nouveau-né par un acte ou une omission volontaire;
- l'homicide involontaire coupable (art. 232(1)(2), 234, 236a, b); 263(1)(2)(3)(a))
 - meurtre réduit à un homicide involontaire coupable lorsqu'il est commis dans un accès de colère causé par une provocation soudaine;
 - tout autre homicide coupable n'étant pas un meurtre ou un infanticide;
 - la mort résultant d'une ouverture non protégée dans une étendue de glace ou une excavation accessible au public.

Relations familiales, non familiales et de type inconnu

La nature de la relation entre la victime et l'auteur présumé de l'homicide est au centre de ce rapport. Elle est établie selon le point de vue de la victime au moment du crime.

Par exemple, pour la relation « parent ou beau-parent », la victime aurait été agressée par son parent ou son beau-parent, ce qui en ferait l'enfant naturel, adoptif ou par alliance de l'auteur présumé. Quant à la relation « partenaire intime », la victime âgée de 15 ans et plus⁶ aurait été la cible de son partenaire intime, que la relation ait été en cours ou terminée au moment du crime.

⁶ Dans un objectif de cohérence, les statistiques sur la violence commise en contexte conjugal sont produites conformément à la méthodologie employée dans la publication sur cette même thématique. Ainsi, les statistiques portent sur les infractions contre la personne perpétrées envers un partenaire intime âgé de 15 ans et plus. La notion de partenaire intime réfère à toute relation dans laquelle l'auteur présumé est le conjoint ou la conjointe, l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe, l'ami intime ou l'amie intime, ou l'ex-ami intime

Bien que le sujet d'intérêt de ce rapport soit les homicides familiaux, certaines informations sur les homicides extrafamiliaux et les homicides commis par un auteur présumé dont la nature de la relation avec la victime est inconnue sont présentées à titre comparatif. Ainsi, les différents types de relations ont été regroupés en trois grandes catégories :

- Relations familiales :
 - partenaire intime (actuel ou ancien d'une victime âgée de 15 ans et plus),
 - parent ou beau-parent,
 - enfant, beau-fils ou belle-fille,
 - fratrie (naturelle, adoptive ou par alliance),
 - famille étendue;
- Relations non familiales :
 - proche de la victime (ami, autre relation intime, partenaire intime d'une jeune victime),
 - connaissance,
 - étranger.
- Lien inconnu :

Davantage d'information sur les infractions analysées dans le cadre de ce rapport et sur la composition des trois grandes catégories de relations est présentée en annexe.

ou l'ex-amie intime de la victime (https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/violence-conjugale/stats_violence_conjugale_2019.pdf?1642798969).

INTRODUCTION

Selon les données policières, environ 25 homicides familiaux sont commis par année. Qu'il s'agisse d'une mère qui met un terme à la vie de ses enfants, d'un homme violent qui tue sa partenaire intime ou d'un adolescent qui assassine sa mère, ces homicides provoquent une onde de choc au sein de la société.

Le *Rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux* souligne que chacune de ces situations a des répercussions importantes tant pour les survivants immédiats et les familles que pour les communautés locales, qui sont largement éprouvées pour de nombreuses années à la suite de ces événements. Il mentionne par ailleurs que ces impacts sont amplifiés par l'important traitement médiatique qui leur est associé⁷.

Effets de la couverture médiatique des homicides familiaux

Un comité d'étude formé de quatre chercheurs mandatés par le Conseil de presse du Québec s'est penché sur les effets de la médiatisation dans la presse écrite des homicides familiaux, notamment sur les proches des victimes, les communautés et la société en général. Suivant les résultats, le comité d'étude appelle à la prudence dans le traitement de ce type d'événements pour éviter de les normaliser et de les rendre socialement acceptables, et il invite les journalistes à mettre l'accent sur le contexte dans lequel l'homicide a été commis afin de refléter la complexité du phénomène et d'améliorer la compréhension du public, tout en respectant les proches des victimes. Notamment :

« [Des chercheurs] soulèvent l'importance de ne pas glorifier ou romancer ce type d'homicide intrafamilial. Étant donné la forte médiation de certains cas d'homicides intrafamiliaux, ces chercheurs ajoutent le risque d'un effet d'entraînement pour les populations à risque [...] »

*La couverture médiatique des homicides intrafamiliaux : mieux en comprendre les effets*⁸

Afin de mieux comprendre la problématique de la violence commise au sein des familles, envers un enfant ou un partenaire intime; et trouver des solutions concrètes pour prévenir ces violences, le gouvernement du Québec a multiplié les actions et les initiatives au fil des ans. Mentionnons, entre autres :

- le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*⁹;
- le *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025*¹⁰;
- la *Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse* (commission Laurent)¹¹;
- le *Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale*, présidé par le Bureau du coroner¹².

⁷ Tremblay, G., Delorme, A., Ménard, C., Rochette, É., Côté, G., Martel, G., Lepage, J., Monastesse, M., Fréchette, M., Trépanier, M., Hamel, M., Lavallée, M., Dubé, M., Gagnon, S. et Nadeau, S. (2012).

⁸ Léveillé, S., Tousignant, M., Laforest, J. et Maurice, P. (2015).

⁹ Secrétariat à la condition féminine (2018).

¹⁰ Secrétariat à la condition féminine (2020).

¹¹ Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2020, 26 novembre).

¹² Bureau du coroner (2020).

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) s'est engagé à mettre en œuvre plusieurs mesures du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*. Il a notamment implanté le *Service d'évaluation des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire* et a mis à jour l'aide-mémoire *Prévenir l'homicide du partenaire intime* à l'intention des policiers du Québec. L'élaboration de ce portrait sur les homicides familiaux perpétrés au Québec à partir des données policières sur la criminalité est également issue de ce plan d'action.

Le présent portrait des homicides familiaux perpétrés au Québec de 2011 à 2020 offre une vue d'ensemble de la problématique sur 10 ans. Il aborde son évolution au fil des ans ainsi que sa répartition régionale et trace un portrait des différentes caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. Différents aspects sont étudiés en fonction de la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé.

CHAPITRE 1- ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES HOMICIDES FAMILIAUX

Analyse fondée sur le nombre de victimes d'homicides

De 2011 à 2020, le nombre annuel de victimes d'homicides familiaux au Québec oscille entre 10 et 34, selon l'année (graphique 1). Pour 2020, cela représente un taux de 0,3 victime par 100 000 habitants (tableau 1). L'analyse du taux est peu recommandée dans ce cas, puisque celui-ci est sujet à des variations extrêmes lors de calculs de progression annuelle, ce qui peut nuire à l'interprétation juste de l'information. L'analyse des homicides familiaux est donc fondée sur le nombre de victimes d'homicides et non sur le taux de victimisation par 100 000 habitants.

1.1- Relative stabilité du nombre de victimes d'homicides familiaux de 2011 à 2020

Durant la dernière décennie (2011 à 2020), les corps de police du Québec ont enregistré 843 victimes d'homicides. De ce nombre, 37,1 % des homicides ont été perpétrés par une personne n'étant pas membre de la famille de la victime; 33,3 %, par un individu pour lequel la nature de la relation n'a pas été identifiée; et 29,5 %, par un auteur présumé ayant un lien familial avec la victime. En moyenne, 84 victimes d'homicides sont enregistrées chaque année au Québec (graphique 1, tableaux 1 et 3).

Le nombre de victimes d'homicides perpétrés par un membre de la famille a évolué sans tendance claire entre 2011 et 2020. Il diminue globalement de 2011 à 2016 (-24), pour ensuite présenter une certaine croissance en dents de scie de 2016 à 2020 (+19). Néanmoins, le nombre de victimes demeure inférieur en 2020 (29) par rapport à 2011 (34) (graphique 1, tableaux 1 et 3).

En 2020, 29 homicides familiaux ont été comptabilisés, ce qui est supérieur à la moyenne annuelle de 25, mais inférieur aux sommets atteints en 2011, en 2012 et en 2019 (plus de 30 victimes par année). C'est en 2016 que l'on compte le plus faible nombre (10) (graphique 1, tableaux 1 et 3).

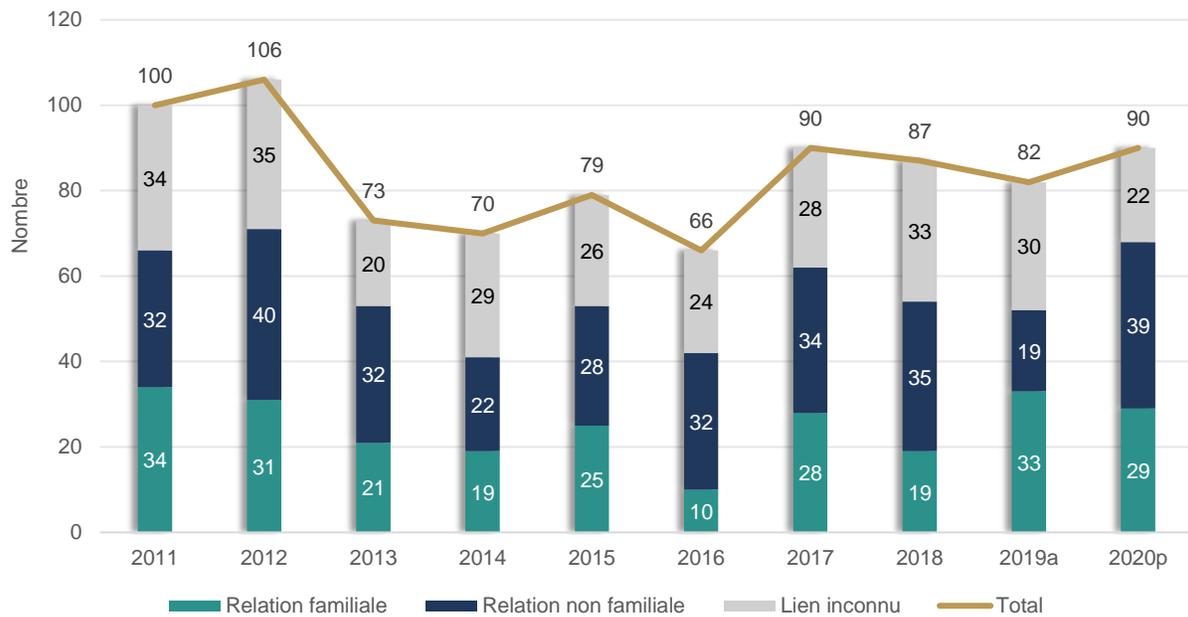
Tableau 1 | Évolution du nombre et du taux de victimes d'homicides selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020^p

Type d'auteur présumé	2011		2019 ^a		2020 ^p		Total 2011 à 2020 ^p (Nombre)		Moyenne 2011 à 2020 ^p	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	(%)	Nombre	Taux
Relation familiale	34	0,4	33	0,4	29	0,3	249	29,5	25	0,3
Relation non familiale	32	0,4	19	0,2	39	0,5	313	37,1	31	0,4
Lien inconnu	34	0,4	30	0,4	22	0,3	281	33,3	28	0,3
Total	100	1,3	82	1,0	90	1,0	843	100,0	84	1,0

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Graphique 1 | Nombre de victimes d’homicides selon la nature de leur relation avec l’auteur présumé et l’année, Québec, 2011 à 2020^p



a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Encadré 3 – Autres crimes familiaux pouvant entraîner ou ayant entraîné la mort

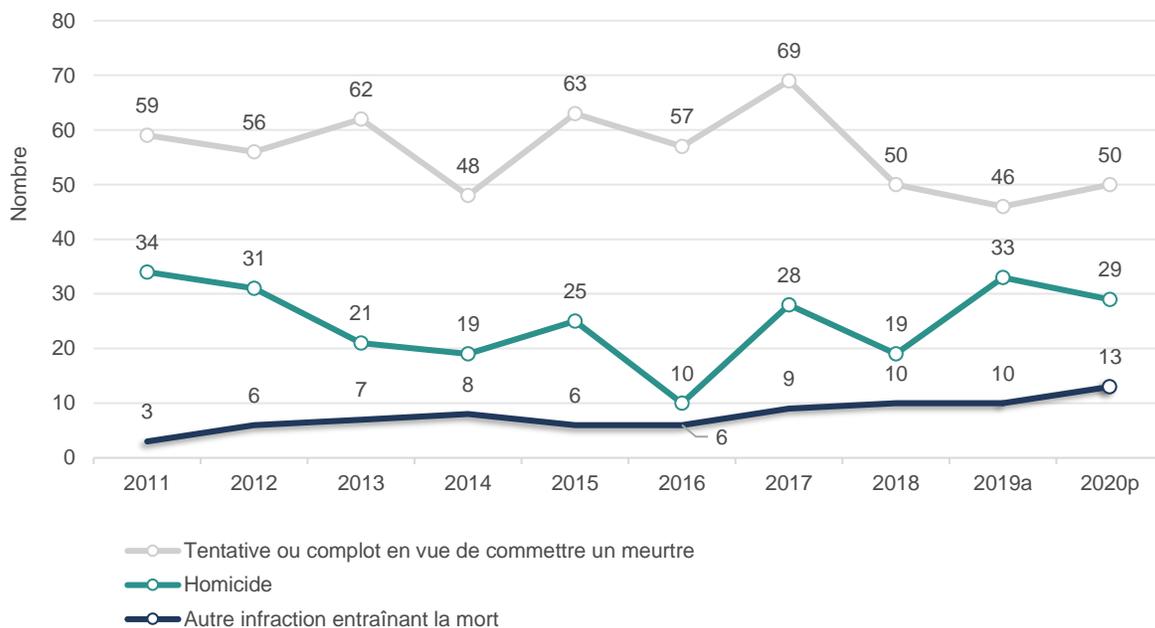
Des tentatives de meurtre et des complots en vue de commettre un meurtre ainsi que d'autres infractions entraînant la mort ont aussi été commis par des auteurs présumés ayant un lien familial avec la victime.

Un volume important de tentatives de meurtre et de complots en vue de commettre un meurtre ont été perpétrés de 2011 à 2020, soit 560 affaires, pour une moyenne annuelle de 56. En 2020, ce nombre s'élève à 50 (graphique 2, tableau 5).

Quant aux autres infractions entraînant la mort, dont la négligence criminelle, on observe une croissance plutôt régulière de ce crime plus rare, qui est passé de 3 affaires en 2011 à 13 en 2020 (+10). La moyenne annuelle est de 8 affaires (graphique 2, tableau 5).

Il est à noter que durant la dernière décennie, 28,0 % des tentatives et complots de meurtre et 24,0 % des autres infractions entraînant la mort ont été commis par un membre de la famille. La majorité de ces infractions ont en effet été perpétrées par un auteur présumé qui n'avait pas de lien familial avec la victime, soit 49,9 % pour les tentatives et complots de meurtre et 59,1 % pour les autres infractions entraînant la mort (tableau 5).

Graphique 2 | Infractions liées aux homicides, aux autres infractions entraînant la mort et aux tentatives de meurtre et complots perpétrés par un auteur présumé ayant un lien familial avec la victime, Québec, 2011 à 2020^p



a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.2- Haut taux d'homicides familiaux enregistré dans le Nord-du-Québec

Pour comparer la problématique à une échelle régionale, un taux a été calculé à partir du cumul du nombre de victimes d'homicides et de la population moyenne de 2011 à 2020, par région¹³. Il en résulte un taux de 3 victimes d'homicides familiaux par 100 000 habitants pour le Québec en 10 ans. Onze régions affichent un taux similaire se situant entre 2,4 et 3,3 (graphique 3).

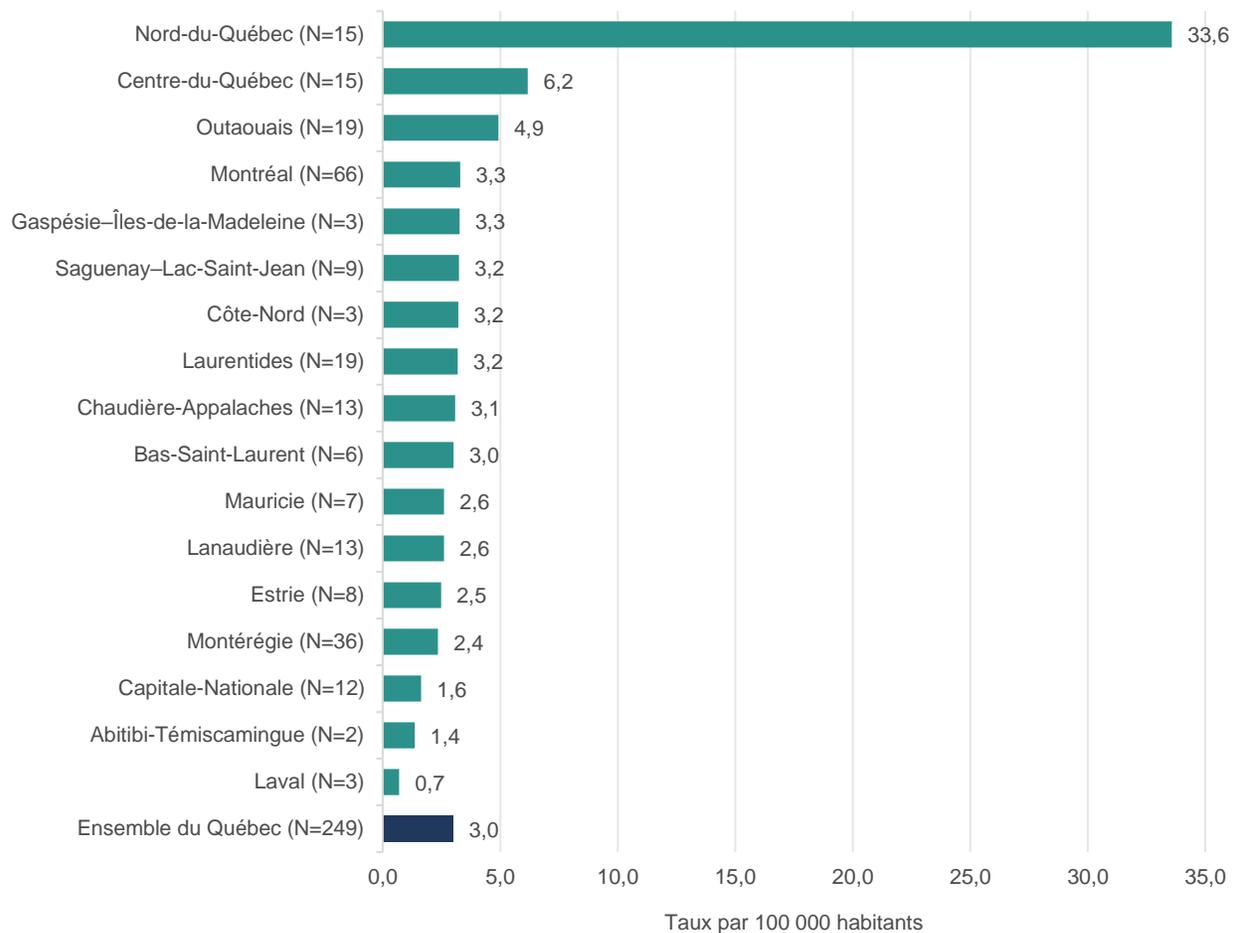
Le Nord-du-Québec affiche de loin le taux de victimes cumulé le plus élevé (33,6 par 100 000 habitants, soit 15 victimes). La faible densité démographique de la région (moins de 50 000 personnes habitent ce territoire, en moyenne) la rend toutefois plus sujette à des variations importantes de taux. Suivent, avec un écart important, le Centre-du-Québec et l'Outaouais, avec des taux respectifs de 6,2 et de 4,9, correspondant à des nombres totaux de 15 et de 19 victimes. Les régions de Laval (0,7; soit 3 victimes), de l'Abitibi-Témiscamingue (1,4; soit 2 victimes) et de la Capitale-Nationale (1,6; soit 12 victimes) affichent les taux régionaux cumulés les plus faibles (graphique 3, tableau 6).

En considérant uniquement le nombre absolu de victimes d'homicides familiaux sur 10 ans, la région de Montréal enregistre le total le plus élevé, avec 66 victimes, suivie de la Montérégie, avec 36 victimes. L'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et Laval dénombrent chacune moins de 5 victimes sur leur territoire de 2011 à 2020 (graphique 3, tableau 6).

À titre comparatif, le portrait régional des homicides non familiaux diffère quelque peu du précédent : le Nord-du-Québec (33,6), Montréal (6,5), le Centre-du-Québec (6,2) et l'Abitibi-Témiscamingue (6,1) ont les plus hauts taux cumulés de victimes d'homicides commis par une personne externe à la famille (tableau 6).

¹³ Le taux de victimes d'homicides par région, sur 10 ans, a été calculé ainsi pour chaque région :
(nombre total de victimes d'homicides de 2011 à 2020)/(nombre moyen d'habitants de 2011 à 2020) x 100 000

Graphique 3 | Taux cumulé de victimes d’homicides familiaux calculé à partir de la population moyenne de 2011 à 2020, selon la région, Québec, 2011 à 2020^p cumulé



a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.3- Proportion d’homicides familiaux variant selon la région

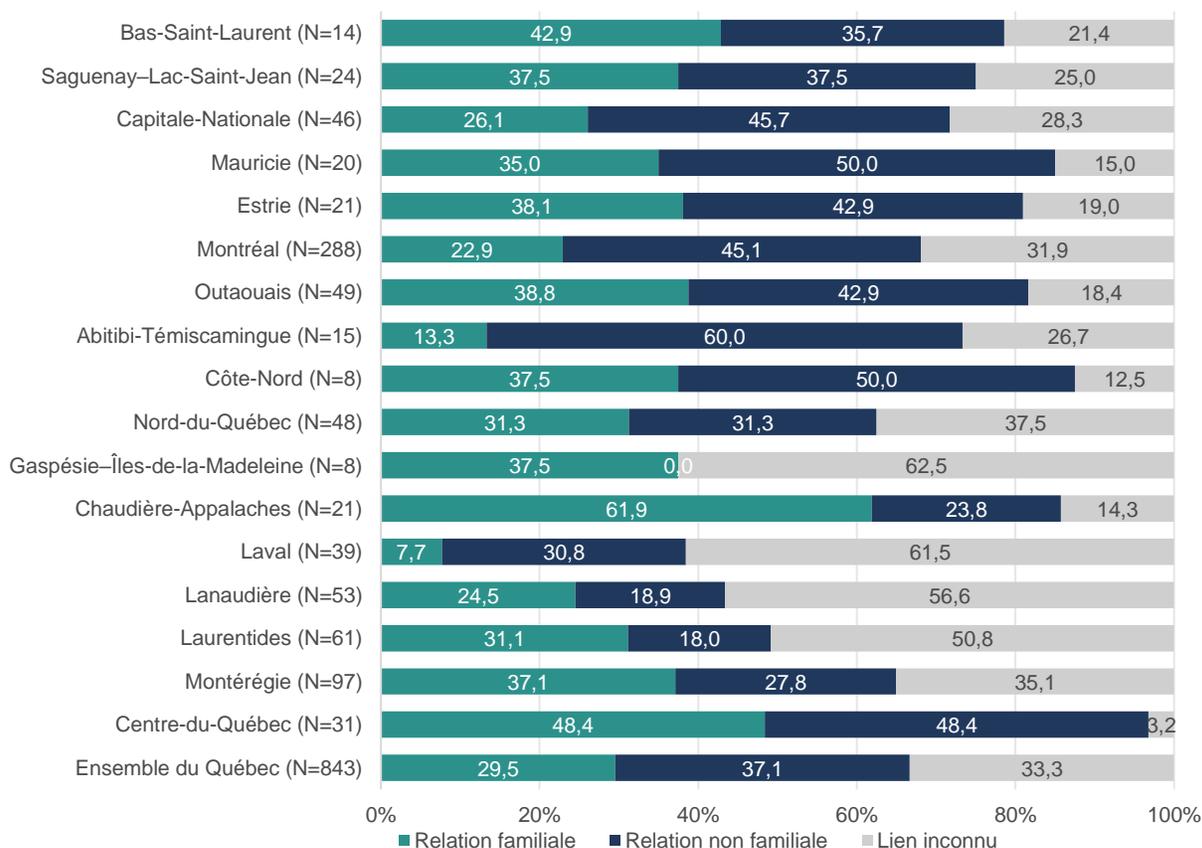
Chaque région du Québec affiche une répartition différente du type d’homicides commis sur son territoire. Chaudière-Appalaches affiche la plus grande proportion de victimes d’homicides familiaux : 61,9 % des 21 victimes enregistrées de 2011 à 2020 ont été tuées par un membre de la famille, contre 23,8 % par une personne externe à la famille. Seuls 14,3 % des homicides ont été commis par un auteur présumé dont le lien n’a pas été déterminé (graphique 4, tableau 6).

Le portrait contraire se dessine pour l’Abitibi-Témiscamingue, où 60,0 % des homicides ont été perpétrés par une personne externe à la famille, alors qu’une faible proportion d’entre eux ont été commis par un membre de la famille (13,3 %). À noter que le quart des homicides (26,7 %) ont été le fait d’un auteur dont le lien avec la victime est indéterminé (graphique 4, tableau 6).

Par ailleurs, près des deux tiers des victimes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (62,5 %) et de Laval (61,5 %) ont été tuées par un auteur présumé dont la nature de la relation avec la victime n’est pas connue (graphique 4, tableau 6).

Rappelons qu’au Québec, ce sont 29,5 % des homicides qui ont été commis par un membre de la famille, contre 37,1 % par une personne externe à celle-ci et 33,3 %, par un auteur présumé dont la nature de la relation avec la victime est inconnue (graphique 4, tableau 6).

Graphique 4 | Répartition (en %) des victimes d’homicides selon la nature de leur relation avec l’auteur présumé et selon la région, Québec, 2011 à 2020^p cumulé



a : Données actualisées p : Données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

CHAPITRE 2- CARACTÉRISTIQUES DES HOMICIDES FAMILIAUX

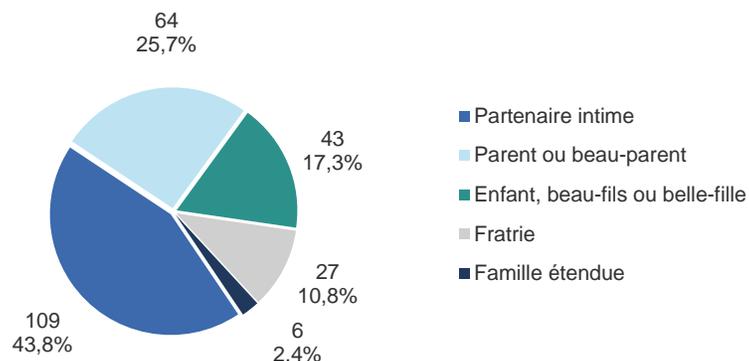
2.1- Près de la moitié des victimes d'homicides familiaux sont tuées par un partenaire intime

De 2011 à 2020, près de la moitié des 249 victimes d'homicides familiaux ont été tuées par un partenaire intime actuel ou ancien (43,8 %), c'est-à-dire un conjoint, un ex-conjoint, un ami intime ou un ex-ami intime (graphique 5).

Le quart des victimes d'homicides familiaux ont été tuées par leur parent ou leur beau-parent (25,7 %), alors que la mort d'une victime sur six serait le fait de l'enfant, du beau-fils ou de la belle-fille (17,3 %) (graphique 5).

Un nombre moins important de victimes ont été tuées par un auteur présumé issu de la fratrie naturelle, adoptive ou par alliance (10,8 %) ou d'un auteur appartenant à la famille étendue, soit toute autre personne étant liée par le sang ou par alliance à la victime (2,4 %) (graphique 5).

Graphique 5 | Répartition (en %) des victimes d'homicides familiaux selon le type d'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020 cumulé



a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.2- Taux de solution élevé pour les homicides familiaux

Les homicides perpétrés par un membre de la famille entre 2011 et 2020 présentent un taux de solution (ou taux de classement) de 83,1 %. Par comparaison, ce taux est de 78,0 % pour les homicides commis par un auteur présumé externe à la famille et de 37,7 % pour ceux perpétrés par une personne dont le lien est indéterminé (tableaux 2 et 7).

Les homicides commis par un enfant, un beau-fils ou une belle-fille (95,3 %, soit 41 affaires sur 43) ainsi que par un membre de la famille étendue (100,0 %, soit 6 sur 6) sont proportionnellement plus nombreux à être solutionnés, alors que ceux perpétrés par la fratrie le sont moins (66,7 %; 18 sur 27). Dans le cas des

homicides commis par un partenaire intime et un parent ou un beau-parent, le taux de solution se situe à un peu plus de 80 %, soit respectivement à 80,7 % (88 sur 109) et à 84,4 % (54 sur 64) (tableau 2).

Parmi les 207 homicides familiaux qui ont été solutionnés, 82,6 % ont mené à une recommandation d'accusation¹⁴, tandis que 17,4 % ont été classés sans mise en accusation¹⁵. Les affaires qui ont été le plus classées avec accusation recommandée sont aussi celles commises par un enfant, un beau-fils ou une belle-fille (95,1 %, soit 39 sur 41) et celles perpétrées par un membre de la famille étendue (100 %, soit 6 sur 6) (tableau 2).

À l'inverse, les homicides perpétrés par les parents ou les beaux-parents sont davantage classés sans mise en accusation (29,6 %, soit 16 affaires sur 54), et ce, principalement en raison du décès ou du suicide de ces auteurs présumés¹⁶ (tableau 2 et encadré 4)¹⁷.

Tableau 2 | Nombre de victimes d'homicides familiaux selon le statut de classement de l'affaire et le type d'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020^p cumulé

Type d'auteur présumé	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	Total (%)	Total (N)	Total (%)	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Partenaire intime	109	21	19,3	88	80,7	73	83,0	15	17,0
Parent ou beau-parent	64	10	15,6	54	84,4	38	70,4	16	29,6
Enfant, beau-fils ou belle-fille	43	2	4,7	41	95,3	39	95,1	2	4,9
Fratrie	27	9	33,3	18	66,7	15	83,3	3	16,7
Famille étendue	6	0	0,0	6	100,0	6	100,0	0	0,0
Sous-total	249	42	16,9	207	83,1	171	82,6	36	17,4

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹⁴ Au Québec, la décision d'intenter une poursuite judiciaire appartient aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales. L'agent de la paix qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne a commis un crime peut soumettre au procureur une demande pour intenter des procédures.

¹⁵ Plusieurs motifs de classement sans mise en accusation sont possibles, dont les suivants : raison indépendante de la volonté du service de police, demande de la victime ne voulant qu'aucune autre mesure ne soit prise, auteur présumé âgé de moins de 12 ans.

¹⁶ Donnée non présentée pour protection de la confidentialité de l'information.

¹⁷ Les statistiques sur les affaires criminelles sont actualisées une seule fois après leur déclaration par les corps de police (voir la section portant sur la méthodologie). Dans le cadre de cette publication, les statistiques sur les affaires déclarées de 2011 à 2019 proviennent de données actualisées. Quant aux données provisoires de 2020, elles seront actualisées en 2022 et deviendront définitives à ce moment. Ainsi, le statut de classement ne reflète pas le résultat d'une enquête qui serait poursuivie au-delà de l'année d'actualisation des données. Par exemple, un homicide déclaré en 2011 dont l'enquête aurait été classée en 2015 par accusation recommandée apparaîtrait comme une affaire non classée, car elle n'était pas résolue en 2013, lors de l'actualisation des données.

Encadré 4 – Classement des homicides familiaux

Une infraction est considérée comme classée lorsqu'au terme de l'enquête, les policiers ont amassé suffisamment de preuves et qu'au moins un auteur présumé a été identifié.

Pour être en mesure d'isoler les homicides familiaux, il est nécessaire de filtrer l'information selon la nature de la relation entre l'auteur présumé et la victime. Ainsi, le lien entre les deux protagonistes doit obligatoirement être connu pour que l'homicide soit comptabilisé comme étant un homicide familial. Puisqu'une forte proportion d'auteurs présumés sont identifiés dans ce type d'affaires, le taux de classement des homicides familiaux est susceptible d'être plus élevé.

2.3- Proportion importante de meurtres au premier degré pour les homicides familiaux

Comme ce fut expliqué précédemment, les homicides familiaux sont composés de quatre types d'infractions : le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide¹⁸.

Selon l'information enregistrée par la police de 2011 à 2020, les deux tiers des homicides familiaux sont des meurtres au premier degré (65,9 %), suivis des meurtres au deuxième degré (23,7 %). Très peu sont des homicides involontaires coupables (10,0 %), alors que les infanticides sont exceptionnels (0,4 %). Pour toutes les relations, les meurtres au premier degré sont majoritaires (graphique 6 et tableau 8).

Pour ce qui est des personnes victimes de leur enfant, de leur beau-fils ou de leur belle-fille, plus de 8 homicides sur 10 sont des meurtres au premier degré (83,7 %), ce qui correspond à une proportion plus élevée de meurtres prémédités que pour les autres catégories d'auteurs présumés (graphique 6 et tableau 8).

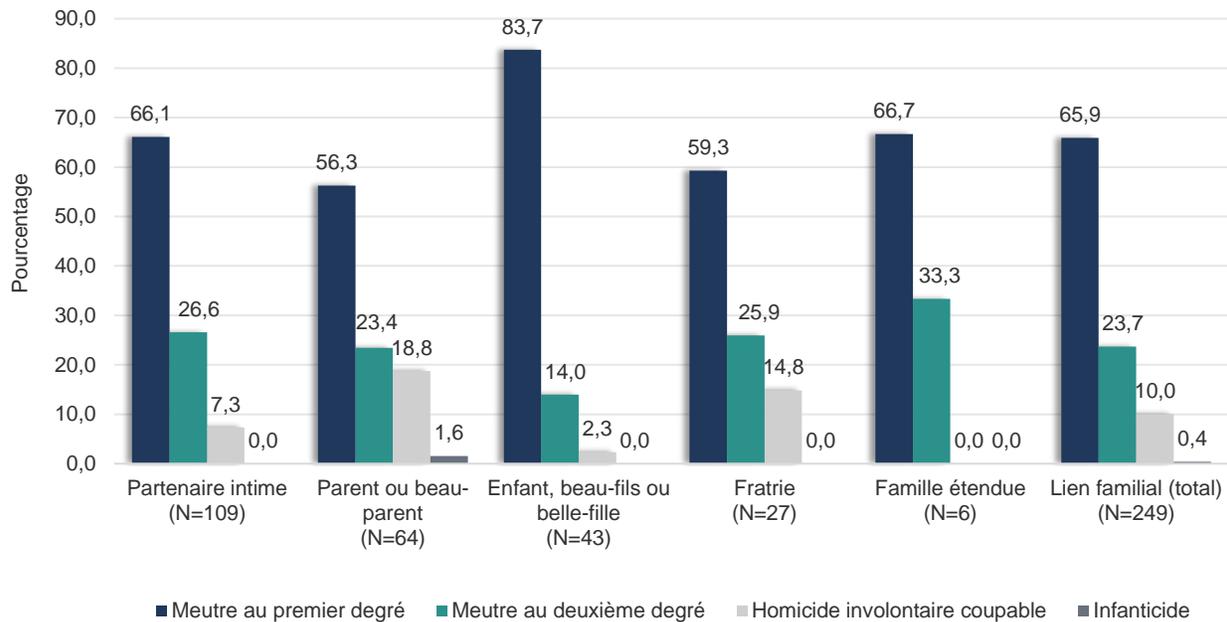
À l'inverse, les parents et les beaux-parents ayant tué leurs enfants ou leurs beaux-enfants affichent la plus faible proportion de meurtres au premier degré (56,3 %) et le plus haut pourcentage d'homicides involontaires coupables (18,8 %). Un seul infanticide a été relevé durant les 10 années à l'étude (1,6 %) (graphique 6 et tableau 8).

Pour les victimes d'homicides familiaux perpétrés par des partenaires intimes, la fratrie ou la famille étendue, le portrait par catégories d'homicides se rapproche des tendances générales présentées ci-dessus (graphique 6 et tableau 8).

Par comparaison, les homicides non familiaux comptent pour une proportion moins élevée de meurtres au premier degré, même si on trouve dans cette catégorie une majorité des victimes (55,6 %). Par ailleurs, les homicides perpétrés par une personne de lien inconnu sont presque entièrement des meurtres au premier degré (84,3 %) (tableau 8).

¹⁸ Un meurtre au premier degré est commis avec préméditation. Notons que d'autres types de meurtres sont assimilés à un meurtre au premier degré indépendamment de toute préméditation, par exemple le meurtre commis lors d'une agression sexuelle ou au profit d'une organisation criminelle. Le meurtre au deuxième degré est un meurtre autre qu'au premier degré. L'infanticide est l'homicide d'un enfant nouveau-né par sa mère. L'homicide involontaire coupable comprend notamment le meurtre commis dans un accès de colère causé par une provocation soudaine ou tout homicide coupable n'étant pas un infanticide. Pour davantage d'information, consulter l'Encadré 2 – Principaux concepts encadrant cette publication.

Graphique 6 | Répartition (en %) des victimes d'homicides familiaux selon le type d'auteur présumé et la catégorie d'homicides, Québec, 2011 à 2020^p cumulé



a : Données actualisées p : Données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.4- Victimes tuées surtout à l'aide d'une arme blanche

De 2011 à 2020, près de 4 victimes d'homicide familial sur 10 ont été tuées au moyen d'une arme blanche (38,2 %), par exemple un couteau ou un autre instrument tranchant ou pointu. La force physique et l'arme à feu arrivent en deuxième et troisième places de ce qui a causé la blessure la plus grave à la victime lors d'un homicide familial (18,5 % et 18,1 %). On constate que 16,1 % des victimes ont été tuées par un autre type d'arme, comme un objet contondant ou de strangulation (par exemple une corde), alors que 9,2 % l'ont été par une arme inconnue (graphique 7, tableau 9).

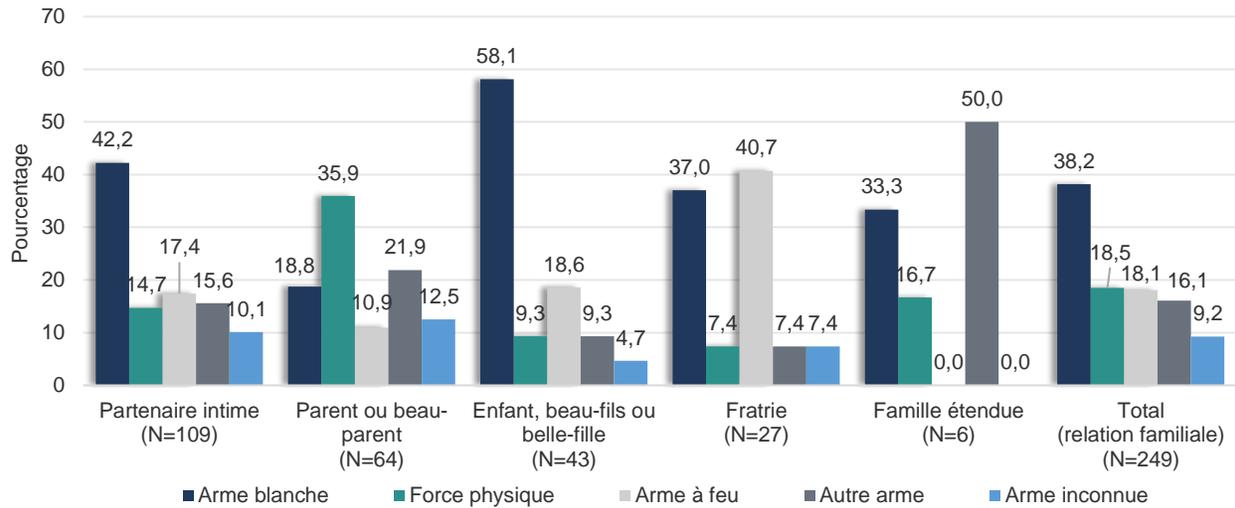
Les personnes attaquées par leur enfant, leur beau-fils ou leur belle-fille ont été majoritairement blessées par une arme blanche (58,1 %). Les victimes d'homicides de la part d'un partenaire intime ont également été attaquées principalement au moyen de cette arme (42,2 %). Pour les victimes de ces deux types d'auteurs présumés, l'arme à feu est la seconde arme la plus utilisée pour causer la mort (18,6 % et 17,4 % respectivement) (graphique 7, tableau 9).

En ce qui a trait aux homicides commis par le parent ou le beau-parent, 35,9 % des victimes ont été tuées par la force physique, suivie par une arme non précisée (autre arme) (21,9 %) (graphique 7, tableau 9).

Les victimes d'un homicide aux mains de la fratrie ont quant à elles principalement été tuées à l'aide d'une arme à feu (40,7 %) ou d'une arme blanche (37,0 %). Aucune tendance claire ne peut être dégagée pour les victimes d'un membre de la famille étendue, considérant leur faible nombre et le portrait éclectique des types d'armes utilisées (graphique 7, tableau 9).

À titre informatif, les homicides non familiaux sont aussi surtout commis par arme blanche (31,6 %), suivis par les armes à feu (29,7 %). Enfin, près d'un homicide sur deux perpétré par un auteur présumé dont le lien avec la victime n'a pu être établi a été commis à l'aide d'une arme à feu (47,3 %) (tableau 9).

Graphique 7 | Répartition (en %) des victimes d'homicides familiaux selon l'arme ayant causé la blessure la plus grave et le type d'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020^p cumulé



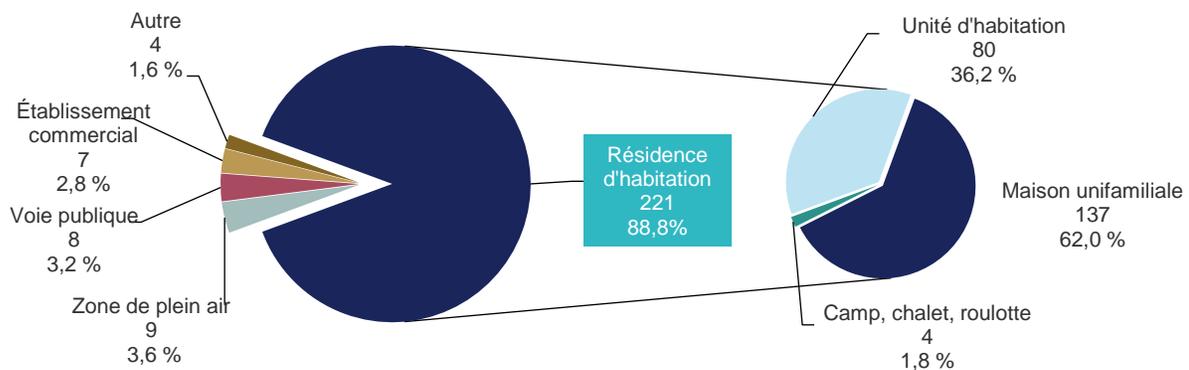
a : Données actualisées p : Données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.5- Crimes surtout commis dans des résidences d'habitation

Parmi les 249 victimes d'homicides familiaux déclarées en 10 ans, la grande majorité ont été tuées dans des résidences d'habitation (221, soit 88,8 %), principalement dans des maisons unifamiliales (137, soit 62,0 %). Une faible proportion d'homicides ont été perpétrés dans une zone de plein air (3,6 %), la voie publique (3,2 %) ou un établissement commercial (2,8 %) (graphique 8, tableau 10).

Près de la moitié des 313 homicides commis par une personne externe à la famille se sont déroulés dans une résidence d'habitation (153; 48,9 %), le deuxième lieu d'importance étant la voie publique (67, soit 21,4 %). La répartition des lieux de perpétration des homicides commis par un auteur présumé dont le lien avec la victime n'était pas connu est semblable à celle des homicides extrafamiliaux (tableau 10).

Graphique 8 | Répartition (en %) des victimes d'homicides familiaux selon le lieu du crime, Québec, 2011 à 2020^p cumulé



a : Données actualisées p : Données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

CHAPITRE 3- PORTRAIT DES VICTIMES D'HOMICIDES FAMILIAUX

3.1- Majorité de femmes parmi les victimes d'homicides en contexte familial

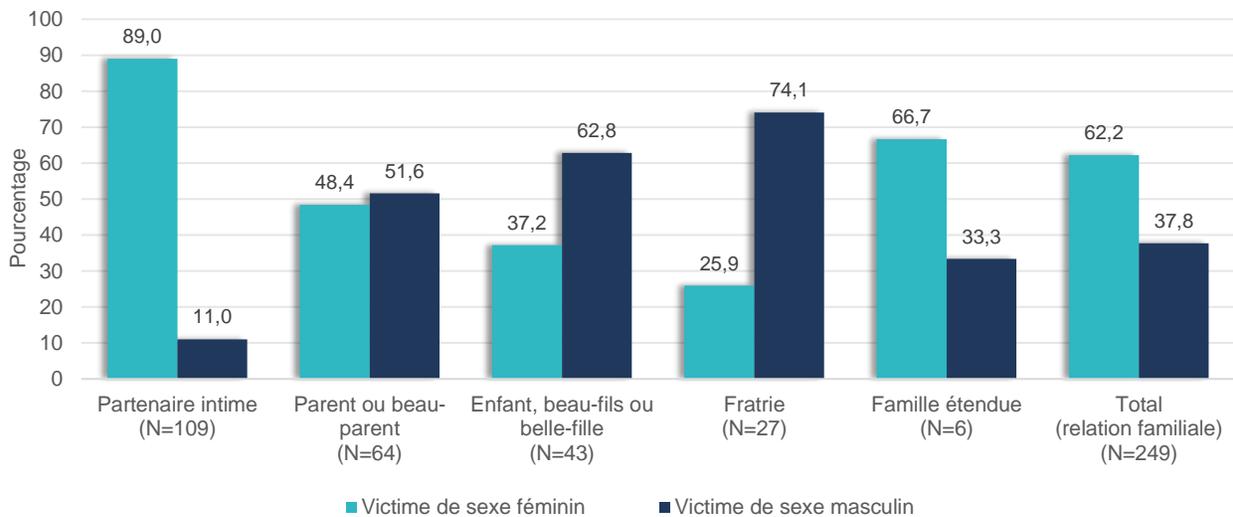
Les victimes d'un homicide familial perpétré durant la dernière décennie sont principalement de sexe féminin (62,2 %). Environ une victime sur trois est un homme (37,8 %) (graphique 9, tableau 11).

En cohérence avec les publications sur la violence commise en contexte conjugal¹⁹, les victimes d'un homicide commis par un partenaire intime sont presque exclusivement de sexe féminin (89,0 %). Les personnes tuées par un membre de la famille étendue sont aussi surtout des femmes (66,7 %; 4 victimes sur 6) (graphique 9, tableau 11).

À l'inverse, davantage d'hommes ont été victimes d'un homicide perpétré par la fratrie (74,1 %) ou par un enfant, un beau-fils ou une belle-fille (62,8 %). Enfin, presque autant de filles que de garçons sont victimes d'un parent ou d'un beau-parent (graphique 9, tableau 11).

Les victimes d'homicides extrafamiliaux ou de relation de nature inconnue sont quant à elles presque exclusivement de sexe masculin (84,7 % et 86,8 %) (tableau 11).

Graphique 9 | Répartition (en %) des victimes d'homicides familiaux selon le sexe de la victime et le type d'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020^p cumulé



a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹⁹ Ministère de la Sécurité publique (2022). Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2020.

3.2- Davantage de victimes âgées de 55 ans et plus

Parmi les 248 victimes d'homicides familiaux de 2011 à 2020 dont l'âge est connu, le tiers sont âgées de 55 ans et plus (32,7 %), alors que le quart d'entre elles ont moins de 18 ans (26,6 %). Les victimes des classes d'âge moyennes comptent pour 40,7 % des victimes. On remarque que l'âge de la victime varie fortement en fonction de la nature de sa relation avec l'auteur présumé (graphique 10, tableau 12).

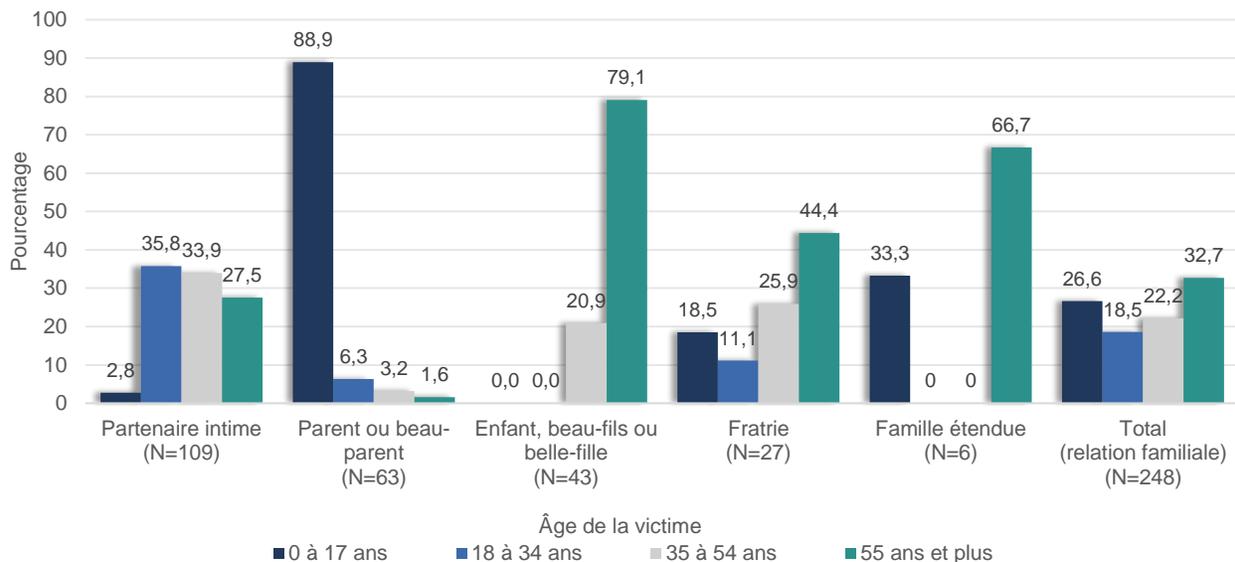
Les homicides commis par un enfant, un beau-fils ou une belle-fille ont fait les victimes les plus âgées, 100 % des victimes étant âgées de 35 ans et plus, 79,1 % d'entre elles ayant 55 ans et plus. Les victimes de la fratrie sont également plus âgées, 70,3 % ayant 35 ans ou plus — 44,4 %, de 55 ans et plus et 25,9 %, de 35 à 54 ans. On compte tout de même 18,5 % de victimes de la fratrie qui sont mineures. Enfin, 97,2 % des victimes d'un partenaire intime sont âgées de 18 ans et plus²⁰ (graphique 10, tableau 12).

En ce qui concerne les victimes d'homicides familiaux les plus jeunes, ce sont celles tuées par leur parent ou leur beau-parent; en effet, 88,9 % de ces victimes sont mineures. Un faible pourcentage d'entre elles sont toutefois âgées de 18 à 34 ans (6,3 %) ou de 35 et plus (4,8 %) (graphique 10, tableau 12).

Enfin, le portrait des victimes d'un membre de la famille étendue est plutôt dichotomique. Deux victimes sur six (33,3 %) ont moins de 18 ans, alors que quatre sont âgées de 55 ans et plus (66,7 %). Néanmoins, ces données sont trop peu nombreuses pour en tirer une conclusion significative (graphique 10, tableau 12).

Par comparaison, les victimes d'un auteur présumé externe à la famille ou dont le lien est inconnu sont considérablement plus âgées, puisque moins de 5 % d'entre elles sont mineures (tableau 12).

Graphique 10 | Répartition (en %) des victimes d'homicides familiaux selon l'âge de la victime et le type d'auteur présumé, 2011 à 2020^p cumulé



a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

²⁰ Les statistiques sur les victimes d'un auteur présumé de type « partenaire intime » portent sur les infractions contre la personne perpétrées envers un partenaire intime âgé de 15 ans et plus. La notion de partenaire intime réfère à toute relation dont l'auteur présumé est le conjoint ou la conjointe, l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe, l'ami intime ou l'amie intime, ou l'ex-ami intime ou l'ex-amie intime de la victime. Toute victime âgée de moins de 15 ans d'un auteur présumé dont la nature de la relation est l'une de celles ici énumérées est classée dans la catégorie d'auteurs présumés de type « proches » (voir le cadre conceptuel en annexe).

CHAPITRE 4- PORTRAIT DES AUTEURS PRÉSUMÉS D'HOMICIDES FAMILIAUX

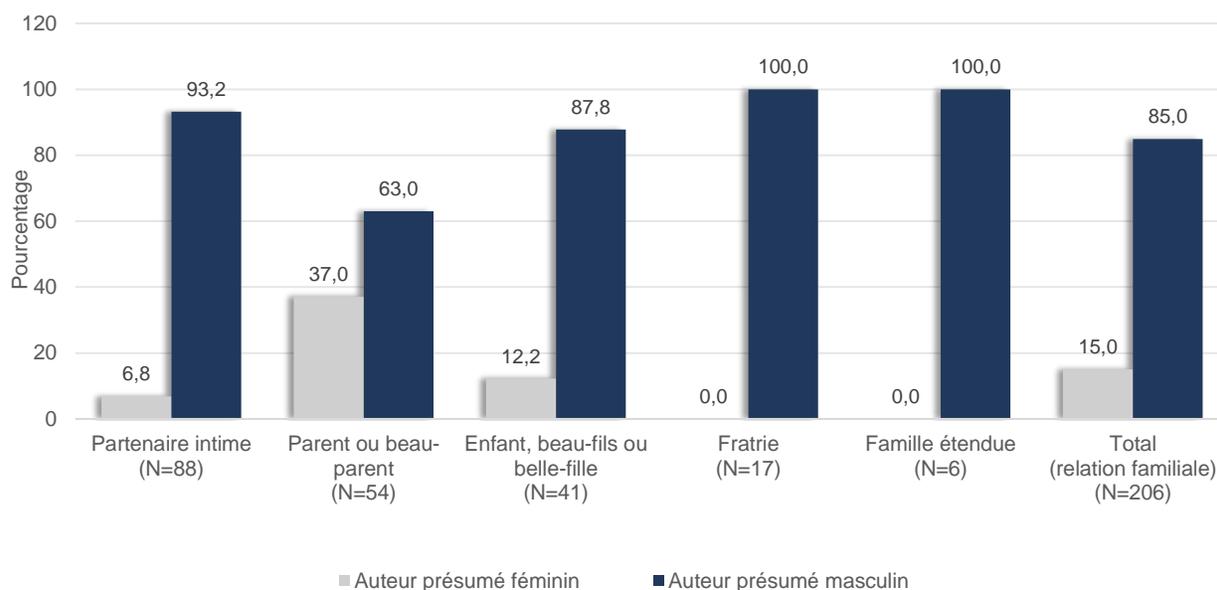
4.1- Haute proportion d'hommes parmi les auteurs présumés

Selon le portrait des 206 auteurs présumés compilés pour les 10 dernières années, l'homicide familial est davantage le fait d'un auteur présumé de sexe masculin (85,0 %), et ce, pour tous les types de relations unissant la victime à l'auteur présumé²¹. Ce portrait est comparable aux autres types d'homicides (graphique 11 et tableau 13).

Les homicides commis par la fratrie et un membre de la famille étendue ont été exclusivement perpétrés par un homme (100,0 %) durant cette période. Les auteurs présumés dont la victime est le partenaire intime sont en forte majorité de sexe masculin (93,2 %), tout comme les enfants, les beaux-fils ou les belles-filles qui ont commis l'homicide d'une figure parentale (87,8 %) (graphique 11 et tableau 13).

Près des deux tiers des 54 parents ou beaux-parents qui ont tué selon le cas leur enfant, leur beau-fils ou leur belle-fille sont des hommes (63,0 %). Cette catégorie affiche toutefois la plus grande part de femmes parmi les auteurs présumés (37,0 %) (graphique 11 et tableau 13).

Graphique 11 | Répartition (en %) des auteurs présumés d'homicides familiaux selon le sexe et le type d'auteur présumé, 2011 à 2020^p cumulé



a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

²¹ Pour davantage d'information sur la comptabilisation des auteurs présumés, consulter l'Encadré 1 – Méthodologie spécifique à cette publication.

4.2- Plus grande part d'auteurs présumés âgés de 35 à 54 ans

Parmi les 205 auteurs présumés d'homicides familiaux dont l'âge est connu, entre 2011 et 2020²², près de la moitié sont âgés de 35 à 54 ans (43,4 %), suivis des 18 à 34 ans (37,1 %). On remarque que l'âge des auteurs présumés est moins éclaté que celui des victimes (graphiques 10 et 12, tableau 14).

Les partenaires intimes ayant commis un homicide sont surtout âgés de 35 à 54 ans (40,2 %), suivis des 18 à 34 ans et des 55 ans et plus. Seul un auteur présumé âgé de moins de 18 ans a été identifié (graphique 12 et tableau 14).

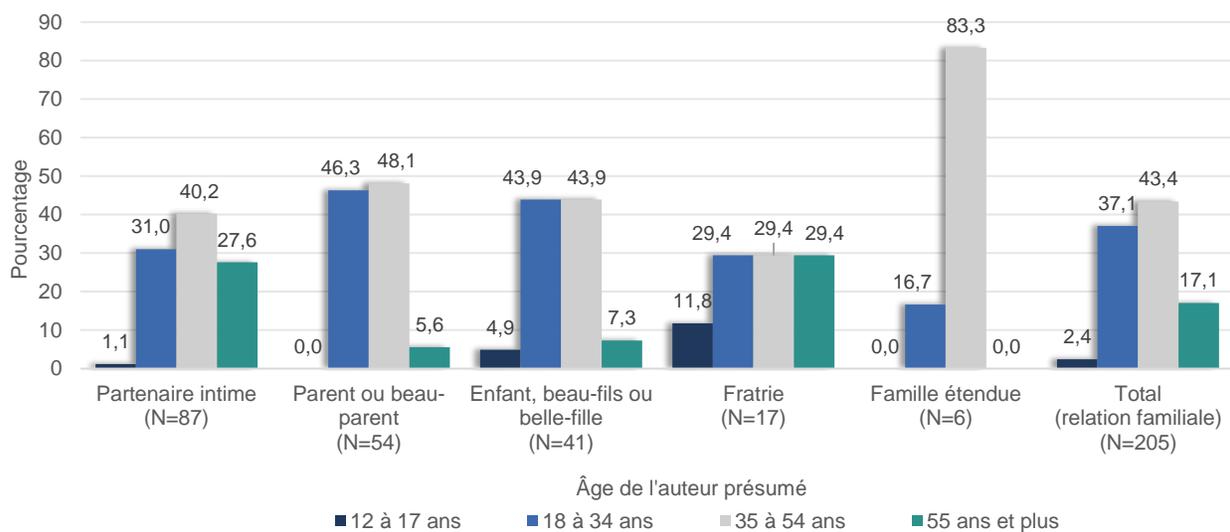
Quant aux auteurs présumés qui sont l'enfant ou le bel-enfant de la victime, 87,8 % sont âgés de 18 à 54 ans, les 18 à 34 ans et les 35 à 54 ans représentant chacun 43,9 %. Un portrait similaire se dessine pour les parents ou les beaux-parents qui ont tué leur enfant ou leur bel-enfant. Ils sont presque tous âgés de 18 à 54 ans (94,4 %). Plus précisément, ils sont 48,1 % de 35 à 54 ans et 46,3 % de 18 à 34 ans (graphique 12 et tableau 14).

Aucun écart d'âge notable n'est remarqué pour les homicides commis par la fratrie. Les groupes des 18 à 34 ans, des 35 à 54 ans et des 55 ans et plus représentent chacun 29,4 % des auteurs présumés. Seuls ceux qui sont âgés de 12 à 17 ans sont moins nombreux (11,8 %) (graphique 12 et tableau 14).

Concernant les homicides perpétrés par des membres de la famille étendue, ils sont surtout commis par des auteurs présumés âgés de 35 à 54 ans (83,3 %), suivis par les 18 à 34 ans (16,7 %). Aucun auteur d'homicide de moins de 18 ans ou de plus de 54 ans n'est relevé (graphique 12 et tableau 14). Rappelons que les homicides commis par un membre de la famille étendue sont des événements plutôt rares.

Notons enfin que le portrait des homicides familiaux diffère des autres types d'homicides. Les auteurs présumés sont majoritairement âgés de 18 à 34 ans, autant pour ceux externes à la famille (52,9 %) que pour ceux dont la relation n'a pas été déterminée (56,6 %) (tableau 14).

Graphique 12 | Répartition (en %) des auteurs présumés d'homicides familiaux selon l'âge et le type d'auteur présumé, 2011 à 2020^p cumulé



a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

²² Un auteur présumé a été exclu en raison de son âge inconnu ou non conforme.

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 3 | Évolution du nombre de victimes d’homicides selon la nature de la relation de la victime avec l’auteur présumé, Québec, 2011 à 2020^{p, 23}

Types d’auteurs présumés	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	Total 2011-2020 ^p		Moyenne 2011-2020 ^p	Variation 2011/2020 ^p (%)
											(N)	(%)		
Relation familiale														
Partenaire intime	12	14	13	11	11	7	9	7	14	11	109	43,8	11	-8,3
Parent ou beau-parent	10	9	0	3	10	2	9	5	10	6	64	25,7	6	-40,0
Enfant, beau-fils ou belle-fille	5	6	4	3	1	1	6	5	5	7	43	17,3	4	40,0
Fratrie	7	0	2	2	2	0	3	2	4	5	27	10,8	3	-28,6
Famille étendue	0	2	2	0	1	0	1	0	0	0	6	2,4	1	-
Sous-total	34	31	21	19	25	10	28	19	33	29	249	29,5	25	-14,7
Relation non familiale														
Proche	6	8	4	4	2	6	3	4	6	6	49	15,7	5	0,0
Connaissance	21	25	16	10	19	17	15	20	7	25	175	55,9	18	19,0
Étranger	5	7	12	8	7	9	16	11	6	8	89	28,4	9	60,0
Sous-total	32	40	32	22	28	32	34	35	19	39	313	37,1	31	21,9
Lien inconnu														
Sous-total	34	35	20	29	26	24	28	33	30	22	281	33,3	28	-35,3
Total	100	106	73	70	79	66	90	87	82	90	843	100,0	84	-10,0

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

²³ Lors du traitement des données, des vérifications de cohérence ont été réalisées pour pallier de possibles erreurs de déclaration, et de légères modifications en ont résulté. Il est donc possible que les statistiques présentées dans cette publication ne concordent pas entièrement avec celles de rapports antérieurs ou ultérieurs. Par exemple, le total global d’homicides en 2019 est de 82 plutôt que de 83 et le nombre d’homicides relevés en 2020 est passé de 92 à 90. Consulter l’encadré 1 pour davantage d’information.

Tableau 4 | Évolution du taux de victimes d’homicides selon la nature de la relation de la victime avec l’auteur présumé, Québec, 2011 à 2020^p

Types d’auteurs présumés	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	Moyenne 2011-2020 ^p	Variation 2011/2020 ^p (%)
Relation familiale	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3	0,1	0,3	0,2	0,4	0,3	0,3	-20,6
Relation non familiale	0,4	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,2	0,5	0,4	13,4
Lien inconnu	0,4	0,4	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	-39,8
Total	1,3	1,3	0,9	0,9	1,0	0,8	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	-16,3

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 5 | Évolution du nombre d'homicides, de tentatives de meurtre ou de complots en vue de commettre un meurtre et d'autres infractions entraînant la mort*, selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2011 à 2020^P (partie 1)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^P	Total		Moyenne 2011-2020 ^P	Variation 2011/2020 ^P (%)
											(N)	(% par rapport à l'ensemble des relations)		
Relation familiale														
Homicide	34	31	21	19	25	10	28	19	33	29	249	29,5	25	-14,7
Tentative de meurtre ou complot en vue de commettre un meurtre	59	56	62	48	63	57	69	50	46	50	560	28,0	56	-15,3
Autre infraction entraînant la mort	3	6	7	8	6	6	9	10	10	13	78	24,0	8	333,3
Sous-total	96	93	90	75	94	73	106	79	89	92	887	28,0	89	-4,2
Relation non familiale														
Homicide	32	40	32	22	28	32	34	35	19	39	313	37,1	31	21,9
Tentative de meurtre ou complot en vue de commettre un meurtre	92	95	75	88	120	88	138	83	98	120	997	49,9	100	30,4
Autre infraction entraînant la mort	12	17	59	15	4	16	10	19	22	18	192	59,1	19	50,0
Sous-total	136	152	166	125	152	136	182	137	139	177	1502	47,4	150	30,1
...														

* Inclut les infractions pour lesquelles aucune victime n'a été enregistrée.

a : Données actualisées p : Données provisoires Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 5 | Évolution du nombre d'homicides, de tentatives de meurtre ou de complots en vue de commettre un meurtre et d'autres infractions entraînant la mort*, selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé et la catégorie d'infraction, Québec, 2011 à 2020^p (partie 2)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	Total		Moyenne 2011-2020 ^p	Variation 2011/2020 ^p (%)
											(N)	(% par rapport à l'ensemble des relations)		
...														
Lien inconnu														
Homicide	34	35	20	29	26	24	28	33	30	22	281	33,3	28	-35,3
Tentative de meurtre ou complot en vue de commettre un meurtre*	24	39	34	36	46	44	24	57	59	80	443	22,2	44	233,3
Autre infraction entraînant la mort	3	2	4	5	7	3	7	10	7	7	55	16,9	6	133,3
Sous-total	61	76	58	70	79	71	59	100	96	109	779	24,6	78	78,7
Ensemble des relations														
Homicide	100	106	73	70	79	66	90	87	82	90	843	100,0	84	-10,0
Tentative de meurtre ou complot en vue de commettre un meurtre	175	190	171	172	229	189	231	190	203	250	2000	100,0	200	42,9
Autre infraction entraînant la mort	18	25	70	28	17	25	26	39	39	38	325	100,0	33	111,1
Total	293	321	314	270	325	280	347	316	324	378	3168	100,0	317	29,0

* Inclut les infractions pour lesquelles aucune victime n'a été enregistrée.

a : Données actualisées p : Données provisoires Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 6 | Nombre et taux cumulés de victimes d’homicides calculés à partir de la population moyenne, selon la région et la nature de la relation de la victime avec l’auteur présumé, Québec, 2011 à 2020^p cumulé

Région	Nombre total d’homicides 2011 à 2020 ^p				Taux d’homicides cumulé 2011 à 2020 ^{p*}				Population moyenne 2011 à 2020
	Relation familiale	Relation non familiale	Lien inconnu	Total	Relation familiale	Relation non familiale	Lien inconnu	Total	
Bas-Saint-Laurent	6	5	3	14	3,0	2,5	1,5	7,0	199 141
Saguenay–Lac-Saint-Jean	9	9	6	24	3,2	3,2	2,2	8,7	277 056
Capitale-Nationale	12	21	13	46	1,6	2,9	1,8	6,3	734 030
Mauricie	7	10	3	20	2,6	3,7	1,1	7,5	267 938
Estrie	8	9	4	21	2,5	2,8	1,2	6,5	322 552
Montréal	66	130	92	288	3,3	6,5	4,6	14,4	2 000 049
Outaouais	19	21	9	49	4,9	5,4	2,3	12,7	386 283
Abitibi-Témiscamingue	2	9	4	15	1,4	6,1	2,7	10,2	147 505
Côte-Nord	3	4	1	8	3,2	4,3	1,1	8,6	93 207
Nord-du-Québec	15	15	18	48	33,6	33,6	40,3	107,4	44 676
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	0	5	8	3,3	0,0	5,4	8,7	91 817
Chaudière-Appalaches	13	5	3	21	3,1	1,2	0,7	5,0	421 849
Laval	3	12	24	39	0,7	2,8	5,6	9,2	425 709
Lanaudière	13	10	30	53	2,6	2,0	6,0	10,6	498 360
Laurentides	19	11	31	61	3,2	1,8	5,2	10,2	595 621
Montérégie	36	27	34	97	2,4	1,8	2,2	6,3	1 528 732
Centre-du-Québec	15	15	1	31	6,2	6,2	0,4	12,8	242 862
Ensemble du Québec	249	313	281	843	3,0	3,8	3,4	10,2	8 277 387

* Le taux cumulé de victimes d’homicides a été calculé ainsi pour chaque région :
 $(\text{nombre total d'homicides de 2011 à 2020}^p) / (\text{nombre moyen d'habitants de 2011 à 2020}) * 100\ 000$

a : Données actualisées p : Données provisoires

Sources :

Données sur la criminalité : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Données de population : Institut de la statistique du Québec à partir des estimations de population de Statistique Canada

Tableau 7 | Nombre de victimes d’homicides selon le statut de classement de l’affaire et le type d’auteur présumé, Québec, 2011 à 2020^p cumulé

Types d’auteurs présumés	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Relation familiale									
Partenaire intime	109	21	19,3	88	80,7	73	83,0	15	17,0
Parent ou beau-parent	64	10	15,6	54	84,4	38	70,4	16	29,6
Enfant, beau-fils ou belle-fille	43	2	4,7	41	95,3	39	95,1	2	4,9
Fratricide	27	9	33,3	18	66,7	15	83,3	3	16,7
Famille étendue	6	0	0,0	6	100,0	6	100,0	0	0,0
Sous-total	249	42	16,9	207	83,1	171	82,6	36	17,4
Relation non familiale									
Proche	49	6	12,2	43	87,8	38	88,4	5	11,6
Connaissance	175	42	24,0	133	76,0	126	94,7	7	5,3
Étranger	89	21	23,6	68	76,4	64	94,1	4	5,9
Sous-total	313	69	22,0	244	78,0	228	93,4	16	6,6
Lien inconnu									
Sous-total	281	175	62,3	106	37,7	97	91,5	9	8,5
Total	843	286	33,9	557	66,1	496	89,0	61	11,0

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 8 | Nombre de victimes d’homicides, selon la nature de leur relation avec l’auteur présumé et la catégorie d’infractions, Québec, 2011 à 2020^p

Types d’auteurs présumés	Meurtre au premier degré		Meurtre au deuxième degré		Homicide involontaire coupable		Infanticide		Total (N)
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	
Relation familiale									
Partenaire intime	72	66,1	29	26,6	8	7,3	-	-	109
Parent ou beau-parent	36	56,3	15	23,4	12	18,8	1	1,6	64
Enfant, beau-fils ou belle-fille	36	83,7	6	14,0	1	2,3	-	-	43
Fratrie	16	59,3	7	25,9	4	14,8	-	-	27
Famille étendue	4	66,7	2	33,3	-	0,0	-	-	6
Sous-total	164	65,9	59	23,7	25	10,0	1	0,4	249
Relation non familiale									
Proche	25	51,0	16	32,7	8	16,3	-	-	49
Connaissance	98	56,0	54	30,9	23	13,1	-	-	175
Étranger	51	57,3	20	22,5	18	20,2	-	-	89
Sous-total	174	55,6	90	28,8	49	15,7	-	-	313
Lien inconnu									
Sous-total	237	84,3	29	10,3	15	5,3	-	0,0	281
Total	575	68,2	178	21,1	89	10,6	1	0,1	843

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 | Nombre de victimes d’homicides, selon l’arme leur ayant causé la blessure la plus grave et la nature de leur relation avec l’auteur présumé, Québec, 2011 à 2020^p

Types d’auteurs présumés	Arme ayant causé la blessure la plus grave à la victime*										Total (N)
	Arme blanche		Force physique		Arme à feu		Autre arme		Arme inconnue		
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	
Relation familiale											
Partenaire intime	46	42,2	16	14,7	19	17,4	17	15,6	11	10,1	109
Parent ou beau-parent	12	18,8	23	35,9	7	10,9	14	21,9	8	12,5	64
Enfant, beau-fils ou belle-fille	25	58,1	4	9,3	8	18,6	4	9,3	2	4,7	43
Fratrie	10	37,0	2	7,4	11	40,7	2	7,4	2	7,4	27
Famille étendue	2	33,3	1	16,7	0	0,0	3	50,0	0	0,0	6
Sous-total	95	38,2	46	18,5	45	18,1	40	16,1	23	9,2	249
Relation non familiale											
Proche	12	24,5	9	18,4	17	34,7	9	18,4	2	4,1	49
Connaissance	65	37,1	34	19,4	42	24,0	26	14,9	8	4,6	175
Étranger	22	24,7	18	20,2	34	38,2	11	12,4	4	4,5	89
Sous-total	99	31,6	61	19,5	93	29,7	46	14,7	14	4,5	313
Lien inconnu											
Sous-total	44	15,7	6	2,1	133	47,3	34	12,1	64	22,8	281
Total	238	28,2	113	13,4	271	32,1	120	14,2	101	12,0	843

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

* Les différentes catégories d’armes se composent ainsi :

- arme blanche : couteau, autre instrument tranchant ou pointu;
- arme à feu : arme de poing, arme entièrement automatique, autre arme similaire à une arme à feu, carabine (y compris le fusil), carabine ou fusil à canon scié;
- autre arme : liquide brûlant, objet de strangulation, explosifs, feu, objet contondant, véhicule, autre arme.

Tableau 10 | Nombre de victimes d'homicides selon le lieu de l'affaire et le type d'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020^p cumulé

Types d'auteurs présumés	Résidence d'habitation										Zone de plein air		Voie publique		Établissement commercial		Autre		Inconnu		Total (N)
	Maison unifamiliale		Unité d'habitation		Camp, chalet, roulotte		Autre		Total		(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)											
Relation familiale																					
Partenaire intime	54	55,7	42	43,3	1	1,0	0	0,0	97	89,0	2	1,8	3	2,8	4	3,7	3	2,8	0	0,0	109
Parent ou beau-parent	35	62,5	18	32,1	3	5,4	0	0,0	56	87,5	2	3,1	5	7,8	1	1,6	0	0,0	0	0,0	64
Enfant, beau-fils ou belle-fille	32	80,0	8	20,0	0	0,0	0	0,0	40	93,0	2	4,7	0	0,0	1	2,3	0	0,0	0	0,0	43
Fratrie	13	59,1	9	40,9	0	0,0	0	0,0	22	81,5	3	11,1	0	0,0	1	3,7	1	3,7	0	0,0	27
Famille étendue	3	50,0	3	50,0	0	0,0	0	0,0	6	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	6
Sous-total	137	62,0	80	36,2	4	1,8	0	0,0	221	88,8	9	3,6	8	3,2	7	2,8	4	1,6	0	0,0	249
Relation non familiale																					
Proche	15	40,5	20	54,1	2	5,4	0	0,0	37	75,5	4	8,2	3	6,1	0	0,0	4	8,2	1	2,0	49
Connaissance	33	33,7	62	63,3	0	0,0	3	3,1	98	56,0	4	2,3	31	17,7	19	10,9	20	11,4	3	1,7	175
Étranger	9	50,0	9	50,0	0	0,0	0	0,0	18	20,2	4	4,5	33	37,1	16	18,0	18	20,2	0	0,0	89
Sous-total	15	40,5	20	54,1	2	5,4	0	0,0	153	48,9	12	3,8	67	21,4	35	11,2	42	13,4	4	1,3	313
Lien inconnu																					
Sous-total	62	52,5	53	44,9	0	0,0	3	2,5	118	42,0	15	5,3	73	26,0	36	12,8	37	13,2	2	0,7	281
Total	256	52,0	224	45,5	6	1,2	6	1,2	492	58,4	36	4,3	148	17,6	78	9,3	83	9,8	6	0,7	843

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 11 | Nombre de victimes d'homicides, selon leur sexe et la nature de leur relation avec l'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020^p

Types d'auteurs présumés	Sexe de la victime				Total
	Femmes		Hommes		
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)
Relation familiale					
Partenaire intime	97	89,0	12	11,0	109
Parent ou beau-parent	31	48,4	33	51,6	64
Enfant, beau-fils ou belle-fille	16	37,2	27	62,8	43
Fratrie	7	25,9	20	74,1	27
Famille étendue	4	66,7	2	33,3	6
Sous-total	155	62,2	94	37,8	249
Relation non familiale					
Proche	9	18,4	40	81,6	49
Connaissance	26	14,9	149	85,1	175
Étranger	13	14,6	76	85,4	89
Sous-total	48	15,3	265	84,7	313
Lien inconnu					
Sous-total	37	13,2	244	86,8	281
Total	240	28,5	603	71,5	843

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 12 | Nombre de victimes d'homicides, selon leur groupe d'âge et la nature de leur relation avec l'auteur présumé, Québec, 2011 à 2020^p

Types d'auteurs présumés	Âge de la victime								Total (N)
	0 à 17 ans		18 à 34 ans		35 à 54 ans		55 ans et plus		
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	
Relation familiale									
Partenaire intime	3	2,8	39	35,8	37	33,9	30	27,5	109
Parent ou beau-parent	56	88,9	4	6,3	2	3,2	1	1,6	63
Enfant, beau-fils ou belle-fille	0	0,0	0	0,0	9	20,9	34	79,1	43
Fratrie	5	18,5	3	11,1	7	25,9	12	44,4	27
Famille étendue	2	33,3	0	0,0	0	0,0	4	66,7	6
Sous-total	66	26,6	46	18,5	55	22,2	81	32,7	248
Relation non familiale									
Proche	0	0,0	17	34,7	18	36,7	14	28,6	49
Connaissance	12	6,9	59	33,7	60	34,3	44	25,1	175
Étranger	1	1,1	41	46,1	23	25,8	24	27,0	89
Sous-total	13	4,2	117	37,4	101	32,3	82	26,2	313
Lien inconnu									
Sous-total	11	3,9	109	38,9	121	43,2	39	13,9	280
Total	90	10,7	272	32,3	277	32,9	202	24,0	841*

* Exclut 2 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes.

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 13 | Nombre d'auteurs présumés d'homicides, selon leur sexe et la nature de leur relation avec la victime, Québec, 2011 à 2020^p

Types d'auteurs présumés	Sexe de l'auteur présumé				Total (N)
	Femmes		Hommes		
	(N)	(%)	(N)	(%)	
Relation familiale					
Partenaire intime	6	6,8	82	93,2	88
Parent ou beau-parent	20	37,0	34	63,0	54
Enfant, beau-fils ou belle-fille	5	12,2	36	87,8	41
Fratricie		0,0	17	100,0	17
Famille étendue		0,0	6	100,0	6
Sous-total	31	15,0	175	85,0	206
Relation non familiale					
Proche	4	9,3	39	90,7	43
Connaissance	11	8,3	122	91,7	133
Étranger	4	5,9	64	94,1	68
Sous-total	19	7,8	225	92,2	244
Lien inconnu					
Sous-total	10	9,4	96	90,6	106
Total	60	10,8	496	89,2	556

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 14 | Nombre d'auteurs présumés d'homicides, selon leur groupe d'âge et la nature de leur relation avec la victime, Québec, 2011 à 2020^a

Types d'auteurs présumés	Âge de l'auteur présumé								Total
	12 à 17 ans		18 à 34 ans		35 à 54 ans		55 ans et plus		
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)
Relation familiale									
Partenaire intime	1	1,1	27	31,0	35	40,2	24	27,6	87
Parent ou beau-parent		0,0	25	46,3	26	48,1	3	5,6	54
Enfant, beau-fils ou belle-fille	2	4,9	18	43,9	18	43,9	3	7,3	41
Fratrie	2	11,8	5	29,4	5	29,4	5	29,4	17
Famille étendue		0,0	1	16,7	5	83,3		0,0	6
Sous-total	5	2,4	76	37,1	89	43,4	35	17,1	205
Relation non familiale									
Proche	1	2,3	21	48,8	11	25,6	10	23,3	43
Connaissance	5	3,8	62	46,6	47	35,3	19	14,3	133
Étranger	5	7,4	46	67,6	14	20,6	3	4,4	68
Sous-total	11	4,5	129	52,9	72	29,5	32	13,1	244
Lien inconnu									
Sous-total	7	6,6	60	56,6	31	29,2	8	7,5	106
Total	23	4,1	265	47,7	192	34,6	75	13,5	555

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

ANNEXE

Cadre de référence – Infractions analysées

Articles du Code criminel ²⁴	Infractions	Description
Homicide		
229, 231(2-5), 235(1)	Meurtre au premier degré	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meurtre commis avec préméditation et de propos délibéré; ▪ Est assimilé au meurtre de premier degré le meurtre : <ul style="list-style-type: none"> - de certains agents de la paix, dont les policiers, lors de l'exercice de leurs fonctions, - commis dans le cadre d'un autre acte criminel tel que l'agression sexuelle, l'enlèvement, la séquestration, l'intimidation, le harcèlement criminel et le terrorisme, - le meurtre perpétré au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle.
231(7), 235(1)	Meurtre au deuxième degré	Meurtre n'appartenant pas à la catégorie des meurtres au premier degré
233, 222(4)	Infanticide	Homicide coupable commis lorsqu'une femme cause la mort de son enfant nouveau-né par un acte ou une omission volontaire
232(1)(2), 234, 236a,b); 263(1)(2)(3)(a)	Homicide involontaire coupable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meurtre réduit à un homicide involontaire coupable lorsqu'il est commis dans un accès de colère causé par une provocation soudaine; ▪ Tout autre homicide coupable n'étant pas un meurtre ou un infanticide; ▪ La mort résultant d'une ouverture non protégée dans une étendue de glace ou une excavation accessible au public.
Autre infraction entraînant la mort		
219(1)a,b), 220a,b)	Négligence criminelle entraînant la mort	Acte de causer la mort par négligence criminelle
46(1a), 47(1), 83.231(4), 238(1), 241(1)a,b), 242, 247(5)	Autre infraction connexe entraînant la mort	Autres infractions connexes entraînant la mort, dont : causer la mort d'un enfant non encore né lors de sa mise au monde ou en négligeant de se procurer de l'aide lors de sa naissance, causer la mort en conseillant ou en aidant au suicide, causer la mort par incitation à craindre des activités terroristes, causer la mort en tendant une trappe ou un objet susceptible de causer la mort.
Tentative de meurtre ou complot en vue de commettre un meurtre		
239a,b)	Tentative de meurtre	Quiconque, par quelque moyen, tente de commettre un meurtre
465(1)a)	Complot en vue de commettre un meurtre	Quiconque complot avec quelqu'un de commettre un meurtre ou de faire assassiner une autre personne, au Canada ou à l'étranger

²⁴ Code criminel (2019) (L.R.C. (1985), ch. C-46), consulté le 2022-02-28.

Cadre conceptuel – Relations de natures familiale et non familiale entre la victime et l’auteur présumé

Nature de la relation entre la victime et l’auteur présumé	Description ²⁵
Relation familiale	
Partenaire intime	L’auteur présumé est : <ul style="list-style-type: none"> ▪ conjoint(e) ou ex-conjoint(e) d’une victime âgée de 15 ans et plus; ▪ ami(e) intime ou ex-ami(e) intime d’une victime âgée de 15 ans et plus.
Parent ou beau-parent	L’auteur présumé est : <ul style="list-style-type: none"> ▪ père, mère ou tuteur légal de la victime; ▪ beau-père ou belle-mère (conjoint(e) du parent) de la victime.
Enfant, beau-fils ou belle-fille	L’auteur présumé est : <ul style="list-style-type: none"> ▪ enfant (biologique ou par garde légale) de la victime; ▪ beau-fils ou belle-fille de la victime (enfant du conjoint de la victime).
Fratric (naturelle, adoptive ou par alliance)	L’auteur présumé est : <ul style="list-style-type: none"> ▪ frère ou sœur naturel(le) de la victime; ▪ demi-frère ou demi-sœur de la victime; ▪ frère ou sœur au sein d’une famille d’accueil; ▪ frère ou sœur adoptif(-ve) de la victime.
Famille étendue	L’auteur présumé est toute autre personne ayant un lien avec la victime, par le sang ou par mariage.
Relation non familiale	
Proche de la victime	L’auteur présumé est : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ami(e) de la victime; ▪ autre relation intime; ▪ partenaire intime d’une victime âgée de moins de 15 ans : <ul style="list-style-type: none"> – conjoint(e), ex-conjoint(e); – ami(e) intime, ex-ami(e) intime.
Connaissance	L’auteur présumé est : <ul style="list-style-type: none"> ▪ colocataire; ▪ voisin(e); ▪ connaissance; ▪ symbole d’autorité; ▪ relation inverse d’autorité; ▪ relation d’affaires; ▪ relation criminelle.
Étranger	L’auteur présumé a été vu, mais n’est nullement connu de la victime.
Lien inconnu	
Lien inconnu	La nature de la relation de la victime avec l’auteur présumé ne peut être déterminée.

²⁵ Manuel du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) (février 2021).

REMERCIEMENTS

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques du ministère de la Sécurité publique.

Coordination : Catherine Belley

Analyse : Geneviève Aylwin

Traitement des données : Tho Thanh Ly et Geneviève Aylwin

Collaboration : Amélie Grenier et Martin Girard

RÉFÉRENCES

BUREAU DU CORONER (2020). *Agir ensemble pour sauver des vies – Premier rapport annuel du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale*. https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Media/Rapport_annuel_2018-2019_Version_amendee_20201207.pdf

LÉVEILLÉE, S., TOUSIGNANT, M., LAFOREST, J. et MAURICE, P. (2015). *La couverture médiatique des homicides intrafamiliaux : mieux en comprendre les effets*. Conseil de presse du Québec. https://conseildepresse.qc.ca/wp-content/uploads/2019/11/HIRapport-final-fe%CC%81vrier-2015_web.pdf

COTTER, A. (2021). « La victimisation criminelle au Canada », 2019, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.pdf?st=UrbcrTBY>

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2022). *Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2019*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/violence-conjugale/stats_violence_conjugale_2019.pdf?1642798969

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2022). *Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2020*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec#c129927>

TREMBLAY, G., DELORME, A., MÉNARD, C., ROCHETTE, É., CÔTÉ, G., MARTEL, G., LEPAGE, J., MONASTESSE, M., FRÉCHETTE, M., TRÉPANIÉ, M., HAMEL, M., LAVALLÉE, M., DUBÉ, M., GAGNON, S. et NADEAU, S. (2012). *Rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux remis au ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des aînés*. Ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-803-02.pdf>

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE. (2020, 26 novembre). *Une volonté de faire pour nos enfants*. <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/la-commission/mandat/>

OUIMET, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Presses de l'Université Laval.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*. <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/plan-violence18-23-access.pdf>

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2020). *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/SCF/publications/plans-strategiques/plan_action_prevenir_situations_vc_haut_risque_2020_2025.pdf?1615323295

CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE ET DE LA SÉCURITÉ DES COLLECTIVITÉS (CCSJSC) (2021, février). *Manuel du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)*, Statistique Canada.

